**Modification de l'extension d'un site pollué au Cadastre des sites pollués du canton de Genève (CsP)**

***AIDE-MÉMOIRE***

***Traitement des sites pollués selon OSites***

***Canevas pour l’élaboration de rapport***

Rappel (condition systématique intégrée à toute demande d'autorisation comprenant des travaux d'excavation sur un site pollué inscrit au CSP) : "Pour permettre toute modification de l'extension d'un site inscrit au cadastre des sites pollués, des analyses chimiques spécifiques en fond de fouille sont nécessaires. Le cas échéant le cahier des charges (CdC) des prélèvements et analyses prévues devra impérativement nous être soumis préalablement à leur exécution pour validation".

L’objectif ici est de fournir aux bureau d'étude spécialisés (BE) le canevas du rapport intégrant toutes les informations nécessaires au secteur Sites pollués (SSP) du GESDEC au traitement de la demande. Cette demande peut consister en une modification partielle du SP, ou la radiation complète de la (des) parcelle(s). Ce rapport peut faire l'objet d'un chapitre intégré au rapport final d'excavation, pour autant qu'il respecte la structure imposée.

**NB: Les points surlignés en rouge sont rédhibitoires: si absent ou incomplet, la revue du rapport est stoppée, un courrier est envoyé au chef de projet responsable du dossier.**

**Cartouche CQ**

* *Equipe de projet : chef de projet et collaborateurs*
* *Adresse et contact du ou des propriétaire(s)*
* *Responsable de la revue AQ*
* *Versions, dates, etc…*
1. **Situation et contexte constructif succinct**

*Sous forme tabulaire*

|  |  |
| --- | --- |
| *Informations requises* | *Remarques* |
| *N° Autorisation (DD, APA, ..)* |  |
| *Parcelles concernées* | *Plan cadastral en annexe* |
| *Sites pollués concernés*  | *n°officiel (par ex: 450.2003.001), et non le n°GSIPOL* |
| *Références exactes du Diagnostic de pollution OLED/OSites réalisé* |  |
| *Polluants identifiés à l'occasion du Diagnostic OLED* | *Plan de pollution en annexe* |
| *Références courrier/ courriel de validation du CdC du GESDEC/SSP* | *Courrier/ courriel GESDEC/SSP en annexe* |
| *Calendrier des excavations réalisées* |  |

1. **Investigations effectuées**
	1. Cahier des charges initial/réalisé
* *Respect du cahier des charges initial en comparaison à celui réalisé, justification des éventuelles modifications*
* Faits nouveaux éventuels. *Le cas échéant mesures correctives appliquées*
	1. Prélèvement d'échantillons
* *Description du contexte des échantillonnages (météorologique)*
* *Pour les échantillons solides, stratégie d'échantillonnage, horizon géologique représentatif de l'échantillon.*
* *Coordonnées (CH) des points de prélèvement.*
* *Protocoles de prélèvements, de décontamination du matériel, bordereaux de calibration des appareils, conditionnements des échantillons et bordereaux de terrain en annexe (y c. le cas échéant au format informatique spécifié – EDD bureaux/ onglets "échantillons"), en annexe.*
* *Contrôles qualité réalisés sur les échantillonnages et évaluation des biais à considérer (représentativité, contamination croisée, blancs de transport. Prise de position claire sur la qualité des échantillonnages en regard de l'interprétation.*
	1. Analyses en laboratoire
* *Contrôles qualité réalisés sur les analyses et évaluation des biais à considérer (blancs de laboratoire, temps d'attente, etc…). Prise de position claire sur la qualité des analyses en regard de l'interprétation.*
* *Rapports d'analyses du laboratoire en annexe (y c. le cas échéant au format informatique spécifié – EDD laboratoire, limites de quantification et incertitudes reportées sur les résultats), en annexe.*
1. **Résultats de l’investigation**
	1. Géologie
* *Description succincte du sous-sol*
* *Selon la complexité du site: coupe géologique permettant d'illustrer la position des excavations réalisées dans la géologie locale. En particulier, le cas échéant, il est important d'identifier les secteurs qui contiennent des remblais résiduels qui sont à intégrer sur le plan de synthèse.*
	1. Résultats des mesures in-situ et analyses
* *Récapitulation des mesures in-situ réalisées (PID,..), résultats et commentaires*
* *Récapitulation des résultats des composés déterminants sous la forme de tableaux* ***de synthèse*** *des analyses.*
1. **Conclusions**
	1. Conclusions de l'auteur
* *Prise de position claire et opérationnelle de l'auteur du rapport*
1. **Annexes à fournir**
	1. Annexes de base
* *Annexe 1 Plan cadastral*
* *Annexe 2 Plan de situation des résultats synthétiques (diag.OLED)*
* *Annexe 3 Cartes et coupes géologiques, si pertinent*
* *Annexe 4 Plan de des résultats déterminants (Fond de fouille et matériaux en place), si possible sur annexe 2*
* *Annexe 5 Tableaux de synthèse des résultats d'analyses des composés déterminants*
* *Annexe 6 Protocoles des prélèvements et de conditionnement des échantillons, de décontamination du matériel, bordereau de calibration des appareils de terrain (PID)*
* *Annexe 7 Bordereaux d'échantillonnage (y c. format électronique EDD)*
* *Annexe 8 Rapports d'analyses laboratoire, incluant les incertitudes et LQ
 (y c. format électronique EDD)*
* *Annexe 9 Proposition de modification de l’extension du site pollué, sur plan cadastral. Indiquant précisément la zone excavée, la modification de l'extension du SP demandée, le cas échéant les secteurs avec une pollution résiduelle*
* *Annexe 10 Courrier/courriel de validation du GESDEC/SSP du CdC*
	1. Autres annexes (non exhaustif)
* *Annexe 11 Documentation photographique*
1. **Remarque sur les annexes, logs, plans, tableaux et légendes**
	1. Les informations suivantes doivent figurer sur les relevés de forage (logs):
* Altitude en mètres/mer, coordonnées CH
* Techniques et diamètre de forage
* Indications sur l'équipement: diamètre du piézo, hauteur crépinée, tube plein, niveau avec bouchon d'argile, caractéristiques du massif filtrant, niveau d'eau statique avec date
* Profondeur des échantillons prélevés avec dénomination de l'échantillon
* Mesures PID
* Description précise des lithologies rencontrées (type de roche, type de terrain, compacité, humidité, odeur, couleur, év. présence de déchets, év. venues d'eau et ceci systématiquement pour tous les niveaux décrits)
	1. Les plans doivent être à l'échelle. Sur chaque plan doit figurer son échelle, une flèche indiquant le nord et une légende des symboles utilisés
	2. Sur chaque plan indiquant les travaux de sondage et les données d'analyses doit figurer le sens d'écoulement des eaux souterraines, symbolisé par des flèches bleues commentées (pour indiquer les incertitudes restantes sur les directions d'écoulement) ou des isopièzes, en précisant la date correspondant au sens précité.
	3. Les tableaux et les plans de degré de pollution du terrain doivent adopter le code de couleurs suivant :

|  |  |
| --- | --- |
|  | Selon ordonnance sur la limitation et l’élimination des déchets (OLED) |
| Violet | Matériaux pollués par des substances dangereuses, ne satisfaisant pas aux exigences de l’annexe 5 ch. 5  | Centre spécialisé |
| Rouge | Matériaux fortement pollués, satisfaisant aux exigences de l’annexe 5 ch. 5 | Compartiment type E |
| Orange | Matériaux minéraux de buttes pare-balles, satisfaisant aux exigences de l’annexe 5 ch. 4 | Compartiment type D |
| Jaune | Matériaux peu pollués, satisfaisant aux exigences de l'annexe 5 ch. 2.  | Décharge type B  |
| Bleu | Matériaux faiblement pollués, satisfaisant aux exigences de l'annexe 3 ch. 2. | Décharge type B |
| Vert | Matériaux non pollués, satisfaisant aux exigences de l'annexe 3 ch. 1. | Décharge type A |